



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/14286  
5 décembre 1980  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 4 DECEMBRE 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT DU LUXEMBOURG AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les chefs d'Etat et de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la Communauté européenne, réunis en Conseil européen, ont publié à Luxembourg, le 2 décembre 1980, la déclaration suivante concernant la situation au Liban :

"La situation au Liban, dont les derniers développements continuent de susciter de vives inquiétudes, a de nouveau retenu l'attention du Conseil européen.

Les Neuf tiennent à réaffirmer que l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être pleinement respectées. Cette condition est indispensable pour que le Gouvernement légitime du Liban puisse rétablir la paix sur l'ensemble du territoire. Le Liban appartient aux Libanais, à eux seuls revient la responsabilité de définir les règles de leur coexistence.

Dans cet esprit, les Neuf lancent un nouvel appel au respect de l'intégrité des frontières du Liban ainsi qu'à la sécurité de sa population. Le respect des frontières internationales du Liban constitue, en effet, l'un des éléments essentiels de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Ainsi qu'ils l'ont déclaré le 13 juin à Venise, les Neuf souhaitent enfin que la FINUL soit mise en mesure de remplir le mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Le Conseil européen réaffirme que l'un des objectifs de l'action des Neuf en faveur de la paix au Proche-Orient vise à restaurer le Liban dans l'intégrité de ses frontières et dans le plein exercice de sa souveraineté nationale."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du Luxembourg  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,  
(Signé) Paul PETERS

